

Commune de CHARCIER



Echelle : 1/6000 ème

Approbation

Vu pour être annexé à la
 décision du 3 avril 2024



SERVITUDES ATTACHEES A LA PROTECTION DES EAUX POTABLES INSTITUTEES EN VERTU
 DES ARTICLE L. 1321-2 ET R. 1321-13 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (type AS1)

- Captage d'eau potable**
-  AEP
 -  Périmètre protection immédiat des captages
 -  Périmètre protection rapproché des captages
 -  Périmètre protection éloigné des captages

- BOIS ET FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER**
-  Soumis au régime forestier

- Informations complémentaires**
-  Parcelles
 -  Bâti
 -  Cimetières
 -  Surfaces en eau
 -  Cours d'eau
 -  Routes

Liste du patrimoine

Liste des captages

Usage	Nom captage	Commune	Date DUP	DUP
AEP	LE DUJON	CHARCIER	2010-05-19	039_DUP_0014

